

16 Novembre.

- * La décision prise par le Comité de faire supporter par la F.F.M. la moitié du montant de l'assurance des commissaires sportifs va se traduire par un manque à gagner de 6 à 700.000 frcs. Il paraît impossible dans ces conditions de faire bénéficier les commissaires de route du même avantage. Il est convenu de suspendre momentanément la délivrance de leurs licences.
- * Un nouvel appel est lancé aux Présidents de clubs qui semblent sacrifier les intérêts de la Mutuelle F.F.M. à de petites considérations particulières.
- * Le Moto-Cross des Nations 1960 sera organisé par le M.C. du Nord de la France.
- * Des poursuites judiciaires ayant été engagées contre France-Moto par une revue périodique, Mr CAZAUX, rédacteur en chef, a revendiqué pour son compte personnel toute la responsabilité de cette affaire.
- * La Commission de Trial a mis au point le Règlement du Championnat de France de Trial 1959/1960 et désigné les experts de cette spécialité. Elle demande que l'on étudie le cas particulier des coureurs de Trial dont les licences prises en fin de saison restent valables pendant le premier trimestre de l'année suivante. Il y a lieu en conséquence de prévoir un accord avec la Mutuelle des Sports qui ne connaît que l'année civile en matière de licences.
- * Mr BOUVET réfute enfin les critiques émises par Mr CURLI, délégué de la F.I.M. au Grand Prix de France à Clermont-Ferrand, à propos de l'organisation.

21 Décembre.

- * Le Comité adopte les règlements pour 1960 des Championnats de France de Vitesse, de Régularité et de Moto-Cross qui lui sont présentés par la Commission Sportive Nationale et proclame Champions de France ex-aequo pour 1959 en catégorie 125cc. MMrs Benjamin SAVOYE et Alex BERTRAND.
- * Il reconduit la garantie de 1.000.000 de frcs accordée au M.C. d'Auvergne pour le Grand Prix de France 1960
- * Il interdit formellement les courses sur piste de vélodromes.
- * Le poste de Trésorier de la F.F.M. est attribué à Mr GRAVEREAUX, suite à la démission de Mr de PEYERIMHOFF.
- * Mr VIOLET demande aux Présidents de Ligues d'adresser un rappel à leurs clubs aux fins de communiquer à la Mutuelle tous renseignements statistiques sur les accidents survenus lors de leurs épreuves ces derniers mois : primes versées aux assureurs, montant des indemnités payées etc... Ceci afin de permettre à ladite Mutuelle de prendre éventuellement à sa charge le problème de l'assurance responsabilité civile des clubs.

1960

27 Février.

- * Une disension semble s'instaurer entre la F.F.M. et la Chambre Syndicale du Cycle et du Motocycle, provoquée par l'action directe d'une Compagnie d'assurances du Consortium sur une des plus importantes firmes de construction des motocyclettes.
- * Mr PEROUSE est réélu Président à l'unanimité. L'élection des quatre vice-présidents donne lieu à un vote secret, sept candidatures ayant été déposées. Sont élus : MMrs BOUVET, VIOLET, CORNET, BROYER.
- * Le Vespa-club de France réduit la représentation officielle de ses clubs à un seul par Ligue Régionale, qui devient chef de groupe pour la zone.
- * L'effectif du M.C. du Nord de la France ayant baissé de moitié par suite de la suppression des permis douaniers, le Comité accède à sa requête de voir baisser le montant global de ses cotisations.

8 Octobre.

Compte-rendus de commissions.

- Le Championnat de France de Vitesse, catégorie nationale, s'est disputé à Alger sur le Circuit de Staoueli. 43 coureurs métropolitains avaient effectué le déplacement, assistés de deux officiels de la F.F.M.
- La Commission des Circuits a décidé pour les épreuves internationales de limiter la participation étrangère à 50% du nombre des engagés, de ne plus délivrer de licences aux personnes âgées de plus de 55 ans. Des modalités d'application pourront toutefois être étudiées pour des cas exceptionnels. Un certificat médical devra désormais être produit à l'appui de toute demande de licence.

* La Commission de Moto-Cross serait heureuse de compter parmi ses membres MMrs van DICK, van LAERE et GOUET. Elle présente au Comité la liste des Champions de France 1960, à savoir Robert KLYM en catégorie internationale, Robert DARROUY en catégorie nationale, Michel DESBOIS en petite cylindrée et Jacques BARAT et side-cat.

* La Commission de Moto-Ball connaît quelques difficultés avec la Ligue du Sud-Ouest, nouvellement créée. Ses responsables seront convoqués afin d'étudier avec Mr PEROUSE les mesures à prendre pour assurer son bon fonctionnement.

* Le M.C.B. Houlgatais a joué toute la saison sans licences, se refusant à payer le montant de l'assurance souscrite par la F.F.M. à la Mutuelle Nationale des Sports. Le Comité décide que le club devra acquitter le montant total des sommes dues et payer en outre une amende égale au montant de l'assurance.

* Mr MAILLARD-BRUNE fait savoir que la Commission Technique se penche actuellement sur le règlement des machines de sport, attendant pour prendre une décision que la F.I.M. décide elle-même des règles à appliquer à ce genre de machines.

* Mr CANTALICE demande au Comité d'homologuer les titres de Champions de France de Trial à Claude PEUGEOT, en catégorie expert, et à LE PAGE en catégorie junior.

* Le Grand Prix de France de Vitesse 1960 n'a recueilli que des échos favorables et à la demande de Mr PEROUSE, Mr CORNET accepte de l'organiser de nouveau en 1961 à Charade, malgré les gros soucis que l'épreuve lui cause.

* Par contre le Moto-Cross des Nations disputé à Cassel a été contrarié par un temps exécrable et des pluies diluviennes. Au plan sportif, une seule équipe - celle de la Grande-Bretagne - se trouvant qualifiée au niveau des éliminatoires fut déclarée gagnante.

* Le contrat souscrit pour cette année avec la M.N.S. a donné satisfaction et sera renouvelé pour 1961. De nouveaux arrangements seront toutefois demandés en ce qui concerne les commissaires sportifs.

* Il est décidé de faire une place à la Chambre Syndicale des Importateurs au sein de la Commission des Circuits, qui devient Commission des Courses sur Route.

* Afin de remédier à certaines carences constatées au niveau des commissaires de route dans certaines épreuves, il est décidé que les postulants devront être en mesure de répondre à certaines questions sportives avant que ne leur soit attribuée la licence.

28 Novembre.

Compte-rendus de Commissions.

* Accord échangé entre le Laguépie M.C. qui organisera la finale du Championnat de France inter de Moto-Cross et le M.C. Aiglou qui créera en contre partie la Coupe de France de Moto-Cross.

* La Commission des Circuits attribue un titre nouveau pour les machines de moins de 50cc. et décide que l'épreuve unique du Championnat National de Vitesse prévue à Obernai n'acceptera que des machines de Sport. (Décision reportée toutefois un peu plus tard à 1962)

* En matière de classement des coureurs internationaux pour 1961, la Commission adopte les principes suivants : ne rayer aucun des noms parmi ceux qui figurent déjà sur la liste, ajouter les noms des pilotes qui ont obtenu des points comptant pour le Championnat, inscrire également les cinq meilleurs nationaux.

* Un certain nombre de clubs n'ayant pas encore acquitté leur cotisation, le Comité décide que sauf paiement avant le 31 Décembre, le secrétariat procédera automatiquement à leur radiation.

* Mr VIOLET rappelle que des propositions ont été faites à la F.F.M. par une compagnie d'assurances agréée par le Consortium, compagnie qui s'engage à pratiquer des tarifs inférieurs à ceux actuellement en vigueur, pour peu que toutes les épreuves soient assurées par son intermédiaire et sous le contrôle de la F.F.M.

Cette question importante sera reprise par le Bureau.

1961

25 Février.

Le Bureau est reconduit sans changement pour 1961.

* Mr BOUVET rend hommage au Comité de Direction qui, sous la présidence de Mr PEROUSE, a toujours fait montre d'une parfaite cohésion. Il regrette par contre qu'il n'en soit pas de même pour toutes les commissions à l'intérieur desquelles certaines personnes choisies à l'extérieur font infléchir l'action desdites commissions dans une voie qui n'est pas celle du Comité-Directeur.

Alors que le Haut Commissariat aux Sports envisage de plus en plus de superviser, de contrôler et même le cas échéant de diriger les fédérations, il importe de redonner à la Commission Sportive Nationale toute son importance et son autorité, et créer d'autre part une autre grande commission qui pourrait prendre le titre de Commission des Usagers.

Il est alors procédé à la désignation des membres de ces deux commissions.

Mr VIOLET ne se représentant pas, Mr BOUVET prend la présidence de la C.S.N. et Mr GRAVEREAUX celle de la Commission des Usagers.

* Il semble que le cabinet de courtage de la M.A.C.M. (la Mutuelle F.F.M.) ait connu quelques difficultés. C'est ainsi que le Comité décide d'adresser une circulaire à tous les clubs affiliés leur exposant les avantages que présenterait le fait de choisir une seule compagnie pour garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile de tous les organisateurs affiliés à la F.F.M.; leur demandant s'ils sont disposés, dès l'année en cours, à souscrire l'assurance de cette garantie auprès d'une compagnie que leur désignerait la F.F.M. (Etrange !)

20 Mai.

* A la suite de certaines méthodes pratiquées en L.M.R. d'Anjou en matière de mutation des coureurs, le Comité arrête ce qui suit : "Un membre ne peut changer de club ou démissionner sans avoir au préalable et au plus tard le 15 Décembre, prévenu de son intention le club qu'il entend quitter et avoir obtenu de lui un quitus précisant qu'il n'a plus aucune obligation vis-à-vis de ce club" (Suivent les modalités d'application de ce texte)

* Le M.C. d'Obernai ayant refusé d'organiser le Championnat National, l'épreuve sera assurée par l'Association Sportive Motocycliste du Centre.

25 Novembre.

* La suppression de l'annuaire avait été envisagée pour l'année 1962, mais par la suite un certain nombre de membres du Comité demandèrent à revoir la question. Après une étude des frais d'édition et des ressources publicitaires, le Comité convient qu'il n'est plus possible de le diffuser gratuitement, et décide qu'un envoi direct de six annuaires sera effectué à tous les clubs par les soins de la F.F.M. moyennant une somme supplémentaire de 20 Mfrs, incorporée au droit fixe payé par chaque club pour sa cotisation annuelle.

* France-Moto est encore remis en question tant en ce qui concerne sa rédaction que sa diffusion. Le routage direct à tous les membres de clubs est en conséquence rendu obligatoire à partir du 1er Janvier 1962 et un comité de rédaction est désigné pour étudier l'orientation rédactionnelle à donner au journal.

* Après avoir pris connaissance des conditions financières d'organisation du Grand Prix de France de Vitesse à Clermont-Ferrand, le Comité porte à 22.000 NF la garantie consentie au M.C. d'Auvergne, garantie qui ne sera sollicitée qu'en cas d'un évident déficit.

1962

5 Février.

* Mr MAILLARD-BRUNE, Président de la Commission Technique fait savoir que le règlement des machines de sport a été approuvé. Reste à établir, pour les machines étrangères, la certification de fabrication d'un minimum de 200 machines de chaque type, comme exigé par le règlement international. Six commissaires techniques présentés par les Ligues Régionales ont d'ores et déjà été désignés.

* Mr BOUVET, Président de la Commission des Circuits annonce que les carénages construits conformément aux règles de la F.I.M. seront admis dans toutes les épreuves nationales ou internationales. Aucun carénage ne sera admis pour les machines de la formule Sport. Dans les courses nationales, le Comité autorise l'organisation de courses de Vitesse pour machines de Sport jusqu'à 750cc, avec un classement séparé pour ces dernières. Pour les sidecars le passager pourra être éventuellement remplacé par un sac de lest de 60 kgs minimum.

* Suite à un appel interjeté par le M.B.C. Camaret sur le classement du Championnat de France 1ère Division, établi par la Commission de Moto-Ball, le Comité décide que le R.M.C. Carpentras a match gagné par forfait contre Camaret et proclame Carpentras Champion de France de Moto-Ball 1ère Division pour 1961.

* Le S.U.M.A. de Troyes est frappé de plusieurs amendes pour fraudes dans la billetterie délivrée aux spectateurs lors d'un match récent et son Président suspendu pour un an.

* Estimant que les règles de la conduite sur route ne s'appliquant pas pour un circuit de Vitesse ni pour un circuit de Moto-Cross, la Commission de Moto-Cross a demandé que soit étudiée avec les Pouvoirs Publics et le Groupement Technique d'Assurances, la possibilité de délivrer une licence de coureur de Moto-Cross sans exiger le permis de conduire. Le Comité se montre très réservé sur cette question et demande qu'un rapport lui soit présenté.

24 Mars. ASSEMBLEE GENERALE

* Le Bureau étant soumis à réélection en totalité, sont élus : Mr PEROUSE, Président, MMrs BOUVET, CORNET, VIOLET et LENOBLE, Vice-Présidents. Il est ensuite procédé au renouvellement des commissions.

* Mr VIOLET demande alors la parole et déplore que dans l'ensemble les clubs motocyclistes n'aient pas accordé tout l'intérêt voulu à la création de la M.A.C.M. (la Mutuelle F.F.M.) qui aurait été pourtant un puissant levier de propagande en leur faveur. Suite à cette intervention, une vive discussion s'engage entre les membres du Comité à laquelle Mr PEROUSE met un terme en avançant que la question des rapports entre la F.F.M. et la M.A.C.M. est trop complexe pour être discutée ex abrupto, et qu'elle sera reprise en priorité lors de la prochaine réunion du Comité-Directeur.

* A la demande de plusieurs délégués, des démarches seront entreprises auprès du Ministère de l'Intérieur afin que l'âge limite pour pouvoir prendre part à des compétitions sur cyclomoteurs soit ramené de 18 à 16 ans, âge auquel sont délivrés les permis de conduire de ces engins.

23 Juin.

* Le débat annoncé sur les rapports F.F.M.-M.A.C.M. est à l'ordre du jour du Comité et Mr BOUVET prend le premier la parole pour exposer son point de vue sur le fonctionnement de la Mutuelle. Il rappelle que la M.A.C.M. a axé ses activités et une partie de son secrétariat sur des centres de gestion dont il dirige d'ailleurs l'un d'entre eux, en Ile de France. Or il se trouve que plusieurs de ces centres de gestion n'ont pas été pris en charge directement par des Ligues ou par des clubs affiliés. Le point crucial actuellement est de savoir comment on pourra faire rentrer au sein de la F.F.M. les groupements d'usagers qui se sont constitués à partir de ces derniers centres de gestion.

* Mr PERROCHIN, Directeur de la M.A.C.M., lui succède pour rappeler qu'en 1958 tous les organismes s'occupant de la moto furent unanimes à vouloir se grouper pour essayer de lutter contre les mesures proposées en matière d'assurance obligatoire, et tous appuyèrent les efforts entrepris par la F.F.M. en vue de la création d'une mutuelle. C'est peu après sa création que ce front uni du monde motocycliste commença à se désagréger, les uns et les autres agissant en fonction de leurs intérêts particuliers. Partout où les Ligues et les clubs s'intéressaient à la M.A.C.M., celle-ci leur faisait confiance et s'appuyait sur eux. Mais lorsque ce n'était le cas, la Mutuelle fut bien obligée de créer ses centres de gestion en dehors des clubs de la F.F.M. Inévitablement ceci amena des frictions entre les gestionnaires et les membres régionaux de la F.F.M. Pour apaiser ce malaise, il apparait essentiel à Mr PERROCHIN qu'un regroupement de tous les motocyclistes affiliés ou non s'opère, afin que la F.F.M. et la M.A.C.M. puissent travailler en bon et étroit accord.

* Un arrêté pris par le Haut-Commissariat aux Sports prévoit d'assurer en individuelle tous les sportifs et des garanties minimales ont été fixées par ce décret. Les garanties accordées par la Mutuelle des Sports s'avérant en dessous, l'augmentation inévitable de ces dernières entraînera une augmentation de 30% en moyenne des primes d'assurance, d'où décision de revaloriser le prix des licences pour l'année 1963.

* La Commission des Circuits a décidé qu'à partir de 1963 seules les épreuves de Vitesse inscrites au calendrier et se déroulant à la date prévue seront retenues pour le classement des Championnats.

6 Octobre.

- * Mr LESUEUR, Président de la Commission de Moto-Cross, avance les noms des vainqueurs des différents Championnats de la discipline, à savoir MMs HAZIANIS, en inter-expert, CLERICI en petites cylindrées et BOURGEOIS en sidecar. Il a été décidé de reconduire pour l'an prochain les mêmes formules de Championnat.
- * Mr CANTALICE, Président de la Commission de Trial, signale que des modifications d'ordre technique ont été apportées à la réglementation générale et que sa commission a proclamés Champions de France de Trial pour 1961/1962 MMs BOHEC en catégorie expert et DOUSSOT en catégorie junior.
- * Mr BOUVET, Président de la Commission Sportive cite les noms des Champions de France de Vitesse. Catégorie internationale : J. ROCA en 50cc. - J.P. BELTOISE en 125, 175 et 250cc. - J. INSERMINI en 350 et 500cc. - J. DUHEM en sidecar. Catégorie nationale : J.M. COMBRON en 50cc. - A. BELLONE en 125 cc.- Y. ROUS en 175cc. - J. ALBERTINI en 250cc.- M. LE ROY en 350cc.- G. CONTENSEAUX en 500cc. Par ailleurs la Commission étudie une réglementation des performances contrôlées et émet le voeu que les règles actuelles en matière de records du monde soient simplifiées à l'étage de la F.I.M.
- * Mr PEROUSE annonce que le Haut-Secrétariat aux Sports a prescrit à toutes les fédérations d'adapter pour les zones d'action de leurs Ligues Régionales un découpage exactement conforme à celui des circonscriptions académiques. Ces nouvelles dispositions entraînent évidemment des modifications extrêmement importantes pour toutes les Ligues et particulièrement la Ligue Anjou-Bretagne qui va se trouver scindée en deux.
- * Mr BOUVET attire enfin l'attention des membres du Comité sur la formation de groupements d'usagers qui se constituent depuis plusieurs années en marge de la F.F.M. sous l'impulsion de certains centres de gestion de la M.A.C.M. Le Bureau a décidé de la constitution d'une sous-commission temporaire chargée d'étudier ce problème.



2 Décembre 1967

- * Mr BOUVET, Président, indique que cette réunion est tenue en vue d'effectuer un premier rapprochement entre les Ligues et les clubs de Moto-Ball qui rentreront au 1er Janvier 1968 au sein des Ligues Régionales.
- Mr HAVEL se fait alors le porte-parole de la discipline et avance que pendant très longtemps ses amis et lui-même ont eu l'impression de ne pas appartenir à la même Fédération que les autres disciplines motocyclistes, mais que du fait de la dissolution de l'Union Française des Clubs de Moto-Ball la situation devait pouvoir se normaliser. Il pense que cette remise en ordre devrait permettre en particulier d'éviter les concurrences fâcheuses entre les différentes épreuves motocyclistes et il lance un appel aux Ligues pour faire connaître le Moto-Ball et provoquer la création de nouvelles équipes. Pour 1969, une étude sera entreprise dans le but d'établir le calendrier de Moto-Ball dans la dernière semaine de Novembre, ce qui permettrait de le faire figurer dans l'annuaire de la F.F.M.

23 Mars 1968

- * De nouveaux statuts pour les L.M.R. et la F.F.M. ont été rédigés conformément aux dispositions prises par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le 19 Juin 1967. Le Comité décide de les porter tels quels à l'approbation de l'Assemblée Générale du 21 Septembre 1968 dont l'ordre du jour est élaboré. Après la lecture des différents rapports d'activité, elle aura à procéder à l'élection du nouveau Comité de Direction et à celle du Président de la F.F.M. Les Ligues sont invitées en conséquence à tenir leur Assemblée Générale pour le 1er Juillet au plus tard.
- Après que Mr SAVOYE, au sujet de France-Moto, Mr PAQUET à propos de l'annuaire, Mr GAUTIER en ce qui concerne le compte "missions et réceptions" aient demandé des éclaircissements à Mr GRAVEREAUX, Trésorier, les résultats financiers de l'année 1967 reçoivent l'approbation des membres du Comité de Direction.
- Reprenant les propos antérieurs de Mr HAVEL, Mr BOUVET précise que le Moto-Ball traverse actuellement une phase de réorganisation et il n'est pas douteux que certaines difficultés se feront jour au cours de l'année. Il pense néanmoins qu'avec l'appui des L.M.R. un nouveau départ pourra être donné à la discipline.
- Mr BON est nommé représentant de la toute nouvelle commission d'arbitrage.
- * Considérant que l'adoption de l'assurance incluse dans la licence rend caduque la Caisse de Secours créée antérieurement, le Comité décide de réintégrer les sommes figurant sous cette rubrique dans les réserves générales de la F.F.M.

21 Septembre 1968 - ASSEMBLEE GENERALE et COMITE de DIRECTION.

- * Le procès-verbal de cette réunion ne fait pas allusion aux différents rapports d'activité qui furent lus le matin. Il débute en mentionnant les noms des membres du tout nouveau Comité qui vient d'être élu, suite à une campagne de Mr LESUEUR qui souhaitait voir le Moto-Cross tenir une place plus prépondérante dans l'organigramme de la Fédération.
 - * Mr LESUEUR est donc porté à la présidence de la F.F.M. Sont élus Vice-Présidents MMrs CORNET, PAQUET, FRAGNAUD et van LAERE. Le poste de Secrétaire Général échoit à Mr MOREAUX, celui de Trésorier à Mr DERIEN.
- Il est procédé à l'élection des membres de la Commission Sportive Nationale (Président Mr ACAT), de la Commission des Circuits (Président Mr CORNET), de la Commission de Moto-Cross (Président Mr van LAERE), de la Commission de Trial (Président Mr ACAT). Le Président de la Commission de Tourisme sera élu lors de la prochaine réunion.

28 Novembre. 68

- * Mr LESUEUR expose aux membres du Comité les conditions de fonctionnement de la Fédération. Il pense que chacun des membres du Bureau doit assumer la responsabilité, soit d'une discipline sportive, soit de la gestion de la Fédération, lui-même se réservant le rôle de coordonner le travail effectué, éventuellement d'arbitrer.
- * Il annonce que la revue France-Moto sera supprimée à partir du 1er Janvier 1969 et que la F.F.M. publiera elle-même un bulletin d'informations express.
- * Mr MOREAUX esquisse un rapport succinct sur les réunions de Bureau tenues depuis les dernières élections.
- * Mr DERIEN fait connaître le solde provisoire de la Fédération se montant à 471.022 frcs. Il invite les membres du Comité à se prononcer sur un éventuel départ du secrétariat fédéral des locaux de l'A.C.F., lesquels estiment que des recherches doivent être entreprises.

* Mr ACAT revenant du Congrès de la F.I.M. tenu à Madrid, entretient le Comité de l'accueil "réservé" qui fut témoigné à la délégation française, suite d'une part à des effets impayés et d'autre part à une lettre d'un membre éminent de l'ancien Comité qui l'avait peu avantagusement présentée. Finalement tout est rentré en ordre.

* Successivement Mr FRAGNAUD, pour le Tourisme, Mr COUTURIER, pour la Technique, évoquent les travaux du Congrès, tandis que Mr LESUEUR élu à la sous-commission de Moto-Cross indique qu'il pense oeuvrer utilement en faveur de ce sport qui ne lui semble pas avoir actuellement au sein de la F.I.M. la place qu'il mérite.

* Mr CORNET trace les grandes lignes du programme d'activité de la Commission des Circuits. Le Championnat International se disputera sous la forme de celui de l'an passé, comportant toutefois la suppression de la classe 175cc. Afin de revaloriser le titre de Champion, le Championnat National est supprimé, remplacé par un Trophée ouvert à tous les licenciés sans distinction de machines. Pour la classe 250cc., une épreuve spéciale appelée "Critérium des Sports" est organisée, avec un règlement qu'il appartiendra à la Commission Technique de mettre au point. Le Championnat de Régularité et le Critérium de la Montagne sont reconduits selon les formules de 1968.

* Mr van LAERE fait tout d'abord connaître les noms des Champions de France de Moto-Cross pour l'année 1968, à savoir J. PORTE en 500cc, C. SAUTON en Nat. 500cc, J. QUEIREL en Nat. 250cc et P. DENIS en Sidecar. Il indique que dans un but d'uniformisation des différents Championnats nationaux, la Commission a décidé de confondre les deux formules nationales en un Championnat unique dit National. Elle compte mettre au point très prochainement le règlement d'un Championnat Junior.

* Mr ACAT annonce que la Commission a procédé à l'homologation des classements du Championnat de Trial 1967-1968 et qu'ont été proclamés Champions C. RAYER en Cie inter, J. JOLICOR et Cie Nationale, L. BELTRAMELLI en Cie inter-armée-police. Elle a reconduit le règlement pour la prochaine saison et détermine la liste des coureurs internationaux.

* Mr FRAGNAUD précise que des sous-commissions ont déjà effectué un travail important en vue de modifier les règles du jeu existantes, pour rendre le Moto-Ball plus attrayant. Il attire l'attention du Comité sur le Grass-Track et le Speedway qui offrent des compétitions extrêmement intéressantes et pour lesquelles les frais d'organisation sont sensiblement réduits.

* Mr MOREAUX avance les nouveaux tarifs de cotisation des clubs et des licences qui incorporent en sus de la part F.F.M. le montant de la prime d'assurance et l'annuaire désormais envoyé à tous. Si les droits de calendrier seront augmentés pour la saison 70, aucune modification n'est à ce jour prévue en ce qui concerne les forfaits.

* Les Commissions de Moto-Ball et de *Tourisme* sont reconduites telles qu'elles sont, en attendant la prochaine Assemblée Générale prévue en Mai 1969.

* Mr LESUEUR rappelle que les membres du Comité, des Commissions et le Président sont élus pour quatre ans.

28 Juin 1969

Le Comité se réunit dans les nouveaux locaux de la F.F.M., 36 rue d'Hauteville et décide d'y transférer le siège social de la Fédération.

* Mr LESUEUR rend hommage à Mr PEROUSE décédé le 14 Avril dernier et salue ses qualités d'homme de coeur.

* Mr MOREAUX annonce qu'une imprimerie sera aménagée prochainement en vue de diffuser le bulletin fédéral à tous les licenciés, ce qui, en sus d'une assurance individuelle supplémentaire (garanties journalières) fera supporter aux licences une augmentation de 60 frcs. Les forfaits sont également réévalués...

- Le Grand Prix de France s'est disputé au Mans où Jean AUREAL a signé la victoire en classe 125cc. Plusieurs membres du Comité demandent que soit réexaminée sérieusement la réglementation concernant les courses de Vitesse, en vue d'obtenir des assouplissements pour les courses motocyclistes.

* Mr van LAERE évoque les premières participations de quelques pilotes qui n'ont pas hésité à se lancer dans les épreuves du Championnat du Monde (MMrs COMBES, NOWAK, BACOU, QUEIREL, VERNIER) et il leur souhaite d'acquérir la cadence nécessaire. Pour ce faire, il envisage de laisser plus de liberté aux coureurs inter-

nationaux français en limitant à six le nombre de leurs épreuves de Championnat, les faire disputer selon la formule de deux manches de 40' + 2 tours et faire partir ensemble les trente pilotes sélectionnés.

* Mr FRAGNAUD s'inquiète du peu d'intérêt porté au Moto-Ball et précise qu'il fait tous ses efforts pour convaincre les clubs et le public à se pencher sur la discipline. Il insiste sur le caractère attractif du Grass-Track fort pratiqué dans le Sud-Ouest.

* Mr PAQUET souligne qu'il a pris la question du Tourisme à 0, car depuis quelques années cette commission ne fonctionnait plus. Il veut marquer le début de son activité en établissant dès cette année un classement national des concentrations organisées en France, et en projetant un grand rassemblement motocycliste ouvert à tous les pratiquants du Tourisme, affiliés ou non.

29 Novembre 1969

* Bien que les nouvelles tarifications aient fait l'objet de certaines critiques, les membres du Comité confirment les décisions prises le 28 Juin dernier.

* Mr MOREAUX, Secrétaire Général, évoque l'aménagement des locaux, le renouvellement du matériel, la fabrication du journal, le don fait à la F.F.M. par la Société TOTAL d'un car-secrétariat etc... Bref, le renouveau de la Fédération.

* Mr CORNET, tout en regrettant le petit nombre d'épreuves en circuits, salue la reprise du Bol d'Or, couru après neuf ans d'interruption. La Commission ^{est chargée} de former des équipes de coureurs et de confier à M^{rs} SAVOYE et MOULIN le soin de les accompagner à l'étranger.

* Mr van LAERE signale qu'une commission restreinte comprenant quatremembres de la Commission de Moto-Cross et quatre coureurs se réunira courant Décembre, afin d'étudier nombre de questions posées par les coureurs inter-experts. De nouvelles dispositions relatives au Championnat y seront examinées.

* Mr PAQUET donne quelques explications sur la carte de Tourisme envisagée par la F.I.M.. Il salue les efforts de Mr NOUVEL qui oeuvre en vue de faire aménager un emplacement pour les motocyclistes dans le cadre touristique de la côte Languedoc-Roussillon.

* Mr COUTURIER indique que conformément aux indications données par la Commission des Circuits, la Commission Technique a établi pour les machines de sport un règlement aussi proche que possible de l'authenticité.

* Il est rappelé que le coût des accidents en matière de responsabilité civile est en progression constante et il est demandé tant aux organisateurs qu'aux délégués de la F.F.M. aux commissions de visite, de prendre les mesures qui s'imposent afin de ne pas accroître les risques.

* Il est encore précisé que c'est aux Ligues Régionales d'émettre un avis favorable ou non en ce qui concerne la délivrance par la F.F.M. des licences internationales

* Mr ACAT fait part enfin de son intention de créer sur le Circuit BUGATTI une école de pilotage pour motocyclistes.

1970

6 Mars.

* Les membres du Comité complètent la composition des Commissions de Moto-Ball, de Tourisme et la Technique. Ils suggèrent qu'il soit formé à l'intérieur de chacune d'elles des commissions de travail, chargées de déterminer les conditions d'application des décisions d'ordre général prises par les commissions dans leurs réunions plénières.

* Les rapports des officiels fédéraux destinés à être lus lors de l'Assemblée Générale et le budget proposé pour l'année 1970 reçoivent l'approbation unanime du Comité.

- Trop de demandes de licences internationales parviennent à la Fédération avec toutes les signatures voulues, sans que les postulants puissent fournir un palmarès suffisant pour obtenir satisfaction. Une étude sera entreprise afin de déterminer les conditions de délivrance pour toutes les disciplines.

30 Mai.

L'ensemble des tarifications (licences, forfaits, cotisations) est maintenu sans changement pour 1971, bien que deux modifications soient à prévoir pour le calendrier international : les variations du Franc suisse et le doublement du droit F.I.M. pour toute inscription en cours d'année.